

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3949

présenté par
M. Dive

à l'amendement n° 1342 de M. Potier

APRÈS L'ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.